

# RECRUTEMENT

## ÉCOLE DES ENFANTS DU SPECTACLE

### COLLÈGE ROGNONI



Votre enfant pratique une activité artistique ou sportive de manière intensive et souhaite y consacrer un temps important en parallèle de sa scolarité.

Une école élémentaire et un collège vous proposent des horaires aménagés en vue d'un double cursus, du CM1 à la troisième :  
cours le matin (de 8h25 à 12h50) ou l'après-midi (de 12h55 à 17h20).  
Effectif réduit : 2 divisions par niveau.

Vous pouvez télécharger un dossier de candidature sur le site de l'établissement rubrique Recrutement :  
<http://clg-rognoni.ac-paris.fr>

Votre dossier devra être adressé **par voie postale, en recommandé simple**, au secrétariat du collège Rognoni "Recrutement", 24 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris **avant le 31 mars 2020**. Les dossiers incomplets et hors délais ne seront pas examinés.

Les activités artistiques et sportives sont pratiquées hors du temps scolaire, à l'extérieur de l'établissement et restent à la charge des familles.

Le recrutement s'effectue sur la base d'une audition passée devant un jury spécialisé pour l'activité artistique ou sportive et de l'avis d'une commission pédagogique pour les compétences scolaires.

Les affectations préalables aux inscriptions sont prononcées par le Directeur académique des services de l'éducation nationale en charge des collèges ou des écoles (Rectorat de Paris).